

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS  
NUMÉROS LAS-0079, LAS-0084 ET LAS-0014-9**

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté les règlements suivants :

**LAS-0079** Règlement autorisant un emprunt de 6 546 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle.

Ce règlement a été approuvé le 5 mars 2013 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et entre en vigueur en date de la présente.

**LAS-0084** Règlement autorisant l'établissement d'une garderie dans une partie du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 1050, boulevard Shevchenko, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

**LAS-0014-9** Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro LAS-0014 de manière à modifier les dispositions relatives à la démolition.

Ce règlement est entré en vigueur en date du 28 février 2013, date du certificat émis par la greffière adjointe de la Ville de Montréal.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 14 mars 2013.

Chantal Gagnon

Secrétaire d'arrondissement substitut

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAWS  
NOS. LAS-0079, LAS-0084 AND LAS-0014-9**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on March 4 2013, the following bylaws:

**LAS-0079** Bylaw authorizing a loan of 6 546 000 \$ for repairs of different streets in the Borough of LaSalle.

This bylaw has been approved by the ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire on March 5, 2013 and takes effect as of this date.

**LAS-0084** Bylaw authorizing the establishment of a childcare center in a part of the second floor of the building located at 1050, boulevard Shevchenko, under section 134 of the Act respecting educational childcare services for children.

This bylaw takes effect as of this date.

**LAS-0014-9** Bylaw amending bylaw concerning plans for construction and architectural integration (P.I.I.A.) to modify the provisions relating to demolition.

This bylaw has taken effect as of February 28, 2013

These bylaws may be obtained at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on March 14, 2013.

Chantal Gagnon

Secrétaire d'arrondissement substitut